

## Relations industrielles Industrial Relations



### *La flexibilité des marchés du travail : essai bibliographique/Labour Market Flexibility : A Bibliography Essay.* Série Bibliographique no 12, Genève, Institut international d'études sociales, 1987, 101 pp., ISBN 92-9014-418-1

Michel Audet

Volume 43, numéro 2, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/050419ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/050419ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

#### ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Audet, M. (1988). Compte rendu de [*La flexibilité des marchés du travail : essai bibliographique/Labour Market Flexibility : A Bibliography Essay*. Série Bibliographique no 12, Genève, Institut international d'études sociales, 1987, 101 pp., ISBN 92-9014-418-1]. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 43(2), 461–462. <https://doi.org/10.7202/050419ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

<p style="text-align: center;"><b>RECENSIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>BOOK REVIEWS</b></p>
---

**La flexibilité des marchés du travail: essai bibliographique/Labour Market Flexibility: A Bibliography Essay**, série bibliographique no 12, Institut international d'études sociales, Genève, 1987, 101 pp., ISBN 92-9014-418-1

Cet essai bibliographique a été préparé par l'Institut international d'études sociales dans le cadre d'un colloque organisé conjointement avec l'Université Libre de Bruxelles, en septembre 1986, à Genève. Le colloque visait à faire la lumière sur le débat actuel à savoir si la flexibilité des marchés du travail est considérée comme formule magique ou prémices d'une nouvelle société industrielle. Ce numéro, le douzième, appartient à une série bibliographique qui, depuis 1979, couvre des sujets tels la coopération internationale, les femmes et le travail, la participation à la gestion, les attitudes face au travail, etc.

Le présent ouvrage est intéressant tant par sa forme que par la richesse de son contenu. En effet, la première partie présente de façon très synthétique les principales dimensions du concept de «flexibilité» en faisant référence aux différentes approches que l'on retrouve dans la littérature existante. Pour ce faire, Maryse Gaudier a répertorié plus de 400 titres de livres, d'articles, de documents de travail et de conférences, rédigés en français et en anglais dans les années 1980. Ce répertoire constitue d'ailleurs la seconde partie de ce volume.

Bien que la première partie ne compte qu'une trentaine de pages, il n'en demeure pas moins que l'auteur a réussi un tour de force en faisant état des défis que pose à la société contemporaine, la notion de flexibilité.

Le premier chapitre situe ce concept au coeur des débats actuels et à l'intérieur du contexte de crise économique et de chômage. L'auteur tire alors certaines conclusions quant au caractère très ambigu de la flexibilité et fait état des controverses conceptuelles et pratiques. En effet, on y découvre que l'unanimité est faite seulement quant au caractère flou du concept et quant à la connotation positive qu'il entraîne. Autrement la signification qu'on donne à la flexibilité dépend entre autre de chacune des disciplines qui tentent de l'expliquer (économie, sociologie, administration), du niveau d'analyse micro ou macro (entreprise versus société), ou encore de la réalité propre à chaque pays ou continent (États-Unis versus Europe).

Ce chapitre trace également un bilan des diverses définitions formelles publiées par des institutions reconnues comme par exemple l'OCDE, l'Organisation internationale des employeurs et le BIT.

Le chapitre deux, intitulé «Un thème multidimensionnel et interdisciplinaire», décrit les diverses formes de flexibilité (coûts de main-d'oeuvre, conditions d'emploi et temps de travail). Une section traite de l'importance de la mobilité des travailleurs comme prérequis et une autre, de la levée des obstacles juridiques. Cette dernière section soulève d'ailleurs un débat qui a cours présentement chez les juristes à savoir «Faut-il adapter le droit à la nouvelle flexibilité du marché de l'emploi, ou, **a contrario**, en faire le pôle de résistance destiné à circonscrire les dangers qu'elle risque d'entraîner?».

Le troisième chapitre, sous le thème «un modèle socio-technique inédit», traite des avantages et inconvénients de la spécialisation flexible comme moyen pour répondre à la différenciation de la production, de même que des avantages et inconvénients de la polyvalence du travail. Ce chapitre fait également la lumière sur la littérature concernant l'importance du développement des ressources humaines à l'intérieur du débat sur la flexibilité, de même que la réorientation des relations professionnelles tant au niveau national, que celui de l'entreprise et celui du contenu des relations professionnelles.

Le quatrième et dernier chapitre portant sur l'implantation de la flexibilité soulève les discussions autour de la responsabilité des agents du changement et des positions des partenaires sociaux. L'auteur a identifié les principaux catalyseurs en matière de flexibilité dans les pays suivants: Grande-Bretagne, États-Unis, Italie, Pays-Bas, RFA, Espagne et Suisse. On donne également l'exemple des mesures que la Chine a mises de l'avant récemment dans le but d'assouplir le régime de planification centralisée par l'État (emploi par contrat, droit de licenciement et de recruter au mérite, etc.).

Finalement, la dernière section de ce chapitre conclut en élaborant des pistes pour le futur. L'auteur invite les théoriciens et praticiens à continuer dans la recherche de modèles, classifications, théories et études comparatives entre pays, tout en rejetant le manichéisme actuel et en promouvant la négociation et la consultation comme moyen pour rapprocher ceux qui veulent le changement et ceux qui en subiront les effets.

Bref, ce document est un instrument de travail essentiel pour tous les chercheurs et praticiens préoccupés par la flexibilité et qui sont à la recherche de mesures visant à diminuer les effets négatifs de la rigidité de notre société face à l'adaptation à un environnement complexe et parfois hostile.

Bien que l'on puisse contester la façon de traiter les divers types de flexibilité et l'oubli de certains paramètres (comme par exemple la flexibilité structurelle des organisations), on doit davantage se préoccuper de l'utilité d'un tel ouvrage, i.e. sa grande richesse documentaire et bibliographique tant en anglais qu'en français.

Pareil effort est à encourager, car il permet des économies d'échelle importantes pour le développement des connaissances.

**Michel AUDET**

Université Laval

**Strikes in Essential Services**, by Gillian S. Morris, London and New York, Mansell Publishing Company, 1986, 221 pp., ISBN 0-7201-1791-7

In recent years, the traditional impatience displayed by the Canadian state toward strikes by workers in «essential services» has come uncomfortably close to intolerance. The Federal government has set preposterously high levels of designated essential employees, has eagerly reached for *ad hoc* back-to-work legislation so often that most Canadians believe it to be a perfectly normal method of dealing with conflict, and has even gone so far as to condone the massive use of scabs by Canada Post. Most of the provinces have happily followed suit — as Newfoundland civil servants, Albertan nurses, British Columbian public sector employees, and many others can attest.